

Religion d'État ? – III

janvier 14, 2012

Proclamer que les Etats n'ont pas besoin de professer ni de protéger la religion catholique est une erreur libérale classique, et l'une des plus grandes erreurs du Vatican II. Le libéralisme a dit, pour ainsi dire, « N'attaquons pas de front le Catholicisme, mais divisons pour régner. Divisons l'homme individuel d'avec la société en prétendant que l'homme n'est pas un animal social, et alors nous pourrions prétendre que la religion est uniquement une affaire individuelle. Cela nous permettra de nous emparer de la société, et une fois que nous l'aurons rendue libérale, nous pourrions la retourner contre l'individu en arme puissante pour le rendre lui aussi libéral, parce que, bien sûr, l'homme est un animal social ! Et alors si un quelconque individu ne veut pas être libéral, il aura de grandes difficultés à résister à sa société que nous aurons rendue libérale ». N'en est-il pas ainsi ? Regardez autour de vous ! Répondons alors à trois nouvelles objections à la doctrine selon laquelle, pour le salut des âmes, tout Etat devrait être catholique.

Excellence, Notre Seigneur lui-même a dit, « Rendez à César les choses qui sont de César, et à Dieu les choses qui sont de Dieu » (Mt.XXII, 21). Ici Notre Seigneur sépare clairement l'Eglise de l'Etat. Par conséquent aucun Etat ne devrait être impliqué dans le Catholicisme ni dans n'importe quelle autre religion.

Réponse : non, Notre Seigneur ne sépare pas ici l'Eglise de l'Etat ! Il ne fait que distinguer selon le bon sens entre ce que l'individu doit à l'Etat (impôts, etc.) et ce qu'il doit à Dieu (culte). En aucune façon Notre Seigneur ne dit que l'Etat temporel ne doit rien au Dieu éternel. De fait l'Etat, en tant qu'il est l'autorité collective temporelle d'une réunion d'êtres humains, doit à Dieu dans ses actes d'autorité ce que ces êtres humains doivent à Dieu en tant qu' êtres sociaux, à

savoir, l'observance de sa loi naturelle, et quant à l'Eglise, dont la raison naturelle par elle-même peut discerner qu'elle est la vraie, l'Etat lui doit une reconnaissance et soutien social, dans la mesure où cela ne sera pas contre-productif pour le salut des âmes.

Mais c'est à l'individu qu'il revient de discerner quelle est la vraie religion. Comment alors l'Etat en tant qu'Etat peut-il être obligé par principe d'être Catholique ?

Réponse : l'Etat n'est rien d'autre que l'association morale (c'est à dire non-matérielle) dans un corps politique d'un plus ou moins grand nombre d'êtres humains physiques (c'est-à-dire matériels). Or, chacun de ces êtres humains, rien que par l'usage correct de sa raison naturelle, avec ou sans la vertu surnaturelle de la Foi, est capable de discerner que Dieu existe, que Jésus-Christ est Dieu, et que l'Eglise Catholique est la seule Eglise fondée par Jésus-Christ. Si alors tel Etat ne discerne pas quelle est la vraie religion, ce n'est pas parce que ses citoyens ne peuvent pas la discerner, mais bien parce que diverses raisons font qu'ils ne la discernent pas ou ne veulent pas le faire, alors qu'ils en seraient bien capables par l'usage droit de la raison que Dieu leur a donnée. Devant Dieu ils porteront tous une responsabilité plus ou moins grande, parfaitement mesurée par Lui selon les conditions qui sont les leurs, pour ne pas l'avoir fait.

Mais, Excellence, si vous insistez sur l'obligation de chaque Etat à être Catholique, vous ferez tout simplement que les gens se braquent contre la bonne doctrine.

Réponse : C'est pour la gloire de Dieu et le salut éternel des âmes que chaque Etat devrait être catholique. Ainsi pour des hommes trop ignorants ou corrompus pour que cette vérité fasse autre chose que les aliéner, on peut, sans diminuer le principe, hésiter à le proclamer, mais cela ne le rend pas moins vrai pour autant. Les vrais principes ne sont pas moins vrais parce qu'il faut exercer parfois dans la pratique une

certaine prudence dans la façon dont on les proclame.
Assurément, aux lecteurs de ce « Commentaire » on peut dire la
vérité entière !

Kyrie eleison.